

Adoption historique d'une Convention de l'OIT sur les Travailleurs Domestiques.....	1
Le Parlement européen soutient fermement l'OIT.....	2
La CIT réalise de nouvelles progressions vers le socle de protection sociale.....	2
D'autres résultats de la CIT	3
Les conclusions de la CIT sur le travail des enfants en Ouzbékistan.....	3
Assane Diop (BIT) en débat sur l'Afrique et ses épreuves sociales.....	3
Conférence sur les droits sociaux fondamentaux et le détachement des travailleurs dans le cadre du marché unique	4
Communication de l'UE 'Rio+20: vers une économie verte et une meilleure gouvernance'	4
Académie Genre au CIF, Turin	4
L'UE soutient un Atelier sur l'économie verte au Kenya.....	5
Une nouvelle étude du BIT sur l'Espagne : un appel à des mesures centrées sur l'emploi pour consolider une reprise fragile	5
Programme des réunions	5
Contactez-nous	5

Adoption historique d'une Convention de l'OIT sur les Travailleurs Domestiques



A la 100^{ème} session de la Conférence internationale du Travail (CIT), les délégués gouvernementaux, travailleurs et employeurs ont adopté le 16 juin, à large majorité, un ensemble historique de normes internationales du travail qui devront améliorer les conditions de travail d'environ 100 millions de travailleurs domestiques à travers le monde. La CIT a adopté la [Convention concernant le travail décent pour les travailleuses et les travailleurs domestiques \(2011\)](#) par un vote de 396 contre 16 et 63 abstentions et la [Recommandation](#) qui l'accompagne par un vote de 434 contre 8 et 42 abstentions.

Les nouvelles normes décident que les travailleurs domestiques dans le monde, qui s'occupent de familles et de ménages, devront disposer des mêmes droits minimaux au travail que ceux disponibles pour les autres travailleurs, comme des horaires de travail raisonnables, un repos hebdomadaire d'au moins 24 heures consécutives, une limitation des paiements en liquide, des informations claires sur les termes et les conditions d'embauche ainsi que le respect des principes et droits fondamentaux au travail, y compris la liberté d'association et le droit à la négociation collective.

L'Union européenne (UE) s'est fortement engagée dans ces négociations par la coordination UE au sein de la CIT. Le Parlement européen a adopté en mai 2011, avant les discussions finales à la CIT, une [Résolution](#) appelant l'UE et ses Etats membres à soutenir l'adoption, la ratification et l'application de la Convention et la Recommandation

BULLETIN D'INFORMATIONS

N°5 juillet 2011

complémentaire. De nombreux pays en développement ont annoncé qu'ils prendront des mesures en vue de la ratification et l'application des nouveaux instruments.

Le Parlement européen soutient fermement l'OIT

Récemment, le Parlement européen (PE), sur l'initiative de ses diverses commissions comme celle de l'emploi et des affaires sociales, du développement et du commerce international, a apporté un soutien ferme aux activités de l'OIT.

A la session plénière de juin 2011, le PE a adopté une [Résolution sur la dimension extérieure de la politique sociale, la promotion des normes sociales et du travail et la responsabilité sociale des entreprises européennes](#). La résolution soutient la promotion du travail décent dans les politiques intérieures et extérieures de l'UE et appelle à l'action concrète, comme l'élimination en priorité du travail des enfants. En outre, elle appelle au soutien à la ratification et l'application des normes fondamentales du travail et aux autres conventions mises à jour. La résolution demande aussi un appui pour la mise en œuvre des programmes de travail décent par pays, pour les socles nationaux de protection sociale et pour le dialogue social dans les pays partenaires. Le texte appelle l'UE à promouvoir la responsabilité sociale des entreprises dans les politiques extérieures qu'elle met en œuvre, en la reliant à des initiatives plus vastes en matière de travail décent comme les programmes [Better Work](#) et [SCORE](#) du BIT.

La session plénière du PE a adopté le 5 juillet dernier une [Résolution sur l'accroissement de l'impact de la politique de développement de l'Union européenne](#), basée sur un rapport de la Commission du Développement (DEVE,

Rapporteur Filip Kaczmarek). Le Parlement européen demande que l'UE soutienne l'Agenda pour le travail décent, le pacte mondial pour l'emploi et le socle de protection sociale.

Le 15 juin 2011, la Commission de l'emploi et des affaires sociales (EMPL) a adopté le [projet d'avis sur le défi de la sécurisation des activités pétrolières et gazières offshore](#) de Mme Pervenche Berès, Présidente de la commission de l'emploi et des affaires sociales. Le projet d'avis exhorte l'UE à promouvoir les principes directeurs de l'OIT concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail (ILO OSH 2001). L'OIT Bruxelles reconnaît la valeur importante de ce travail parlementaire dynamique.

La CIT réalise de nouvelles progressions vers le socle de protection sociale



Les constituants tripartites des 183 Etats Membres de la Conférence internationale du Travail (CIT) ont atteint un consensus général sur une extension de la couverture sociale. [La discussion récurrente sur la protection sociale](#) à la CIT cadre dans le suivi de la [Déclaration de l'OIT de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable](#), qui officialise l'Agenda du travail décent. La CIT prévoit l'adoption d'une recommandation sur le socle de protection sociale à la CIT de juin 2012.

L'Ambassadeur du Luxembourg auprès des Nations Unies, M. Feyder, a bien dirigé ces négociations mondiales complexes. La Banque mondiale, le FMI, l'OMS, UNICEF, le PNUD, ONU Femmes et l'Association Internationale de la

Sécurité Sociale ont défendu le socle de protection sociale à la CIT.

L'UE a été très active dans les discussions à travers la coordination UE à la CIT. La protection sociale figurera également à l'ordre du jour du G20 2011. Les employeurs ont explicitement invité le G20 à prendre note des conclusions de la CIT, à appuyer les discussions à la CIT de 2012 sur une recommandation, à soutenir le BIT dans ses activités relatives au socle de protection sociale, à faire participer les partenaires sociaux au niveau international et à encourager les pays d'associer leurs partenaires sociaux.

D'autres résultats de la CIT



La Conférence internationale du Travail (CIT) a adopté [des conclusions et des orientations sur des mécanismes d'administration et d'inspection du travail efficaces](#). Elle a également examiné [25 cas individuels](#), dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement, concernant l'application de diverses conventions. Dans un paragraphe spécial, la CIT attire l'attention sur des problèmes de nature très significative concernant l'application des conventions, par l'Ouzbékistan en ce qui concerne l'application de la convention (no 182) sur les pires formes de travail des enfants, par le Guatemala, le Myanmar et le Swaziland en ce qui concerne l'application de la convention (no 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, par la République démocratique du Congo en ce qui concerne l'application de la convention (no 29) sur le travail forcé.

Les conclusions de la CIT sur le travail des enfants en Ouzbékistan



A la demande de la commission de commerce international du Parlement européen (PE), le BIT a présenté les conclusions de la Conférence internationale du Travail (CIT) sur l'application des conventions concernant les pires formes de travail des enfants dans la récolte du coton en Ouzbékistan.

La CIT a reformulé sa demande d'une mission tripartite de haut niveau en Ouzbékistan pour y observer la récolte du coton. Elle a invité l'Ouzbékistan à s'engager dans une collaboration avec l'OIT/IPEC (Programme pour l'abolition du travail des enfants) et a suggéré de la coopération technique.

Assane Diop (BIT) en débat sur l'Afrique et ses épreuves sociales



Les 27 et 28 juin 2011, le Development Policy Forum et [les Amis de l'Europe](#) ont organisé à Bruxelles un sommet international intitulé «Afrique – construire sur la croissance». M. Assane Diop, Directeur exécutif du secteur de la Protection sociale au BIT, y a débattu sur la question de savoir comment il faut aider l'Afrique à gérer ses épreuves sociales. Il a préconisé des programmes d'éducation complets, y compris la formation professionnelle systématique, et des systèmes de santé intégrés dans

le système national de protection sociale. M. Diop a souligné la pertinence des socles de protection sociale pour l'Afrique afin de réaliser une croissance inclusive et durable sur le continent. Aujourd'hui, les gouvernements, les partenaires sociaux et la société civile africains réalisent déjà des pas en avant vers des systèmes de sécurité sociale élargis et des mesures sociales pour la population la plus vulnérable.

Conférence sur les droits sociaux fondamentaux et le détachement des travailleurs dans le cadre du marché unique

Les 27 et 28 juin, la direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion de la Commission européenne (DG EMPL) a organisé une conférence consultative sur les droits sociaux fondamentaux et le détachement des travailleurs dans le cadre du marché unique. La conférence s'est penchée sur l'exécution des droits sociaux fondamentaux dans des situations transfrontalières et sur la directive relative au détachement des travailleurs ([directive 96/71/CE](#)). Le Commissaire européen Andor a formulé des suggestions à adapter le cadre juridique de l'UE afin d'éclaircir la relation entre les droits sociaux fondamentaux d'un côté et la libre prestation de services et la liberté d'établissement de l'autre côté. Il a fait des propositions pour l'amélioration de l'application effective et le renforcement du contrôle de la directive relative au détachement des travailleurs.

Karen Curtis, la directrice adjointe du Département des normes internationales du travail du BIT, a participé au panel de la session plénière du 27 juin. Le BIT a également contribué à l'atelier sur la coopération renforcée entre les administrations nationales du travail. Le BIT a souligné l'importance de clarifier la relation entre les droits

sociaux fondamentaux et le marché intérieur de l'UE et la nécessité de poursuivre une politique cohérente. La situation actuelle ne satisfait pas, vu que le système de contrôle de l'OIT se voit confronté à des observations et des plaintes contre les Etats membres de l'UE en relation avec le susdit manque de transparence.

Communication de l'UE 'Rio+20: vers une économie verte et une meilleure gouvernance'

Le Bureau de l'OIT-Bruxelles se réjouit de la [Communication de la Commission européenne sur Rio+20](#), publiée le 20 juin 2011. La Commission y précise sa position en vue de la Conférence des Nations unies sur le développement durable qui aura lieu en juin 2012 à Rio de Janeiro. La Commission reconnaît l'importance d'emplois verts décents pour une économie verte. Elle propose que la Conférence Rio+20 mette en place des programmes de formation aux compétences vertes dans des domaines prioritaires tels que l'énergie, l'agriculture, la construction, la gestion des ressources naturelles, les déchets et le recyclage. En outre, la Commission suggère de continuer sur la lancée de la «[transition juste](#)» par le BIT afin de faciliter la transition vers une économie verte.

Académie Genre au CIF, Turin



Du 21 novembre au 2 décembre, le Centre international de formation (CIF) de l'OIT organise une première 'Académie Genre'. L'Académie s'adresse aux professionnels du développement dans le monde entier et leur permet d'approfondir des sujets spécifiques, offrant un forum de

discussion, une tribune aux nouvelles expériences et de l'expertise internationale de haut niveau. L'Académie propose des cours magistraux et des ateliers au choix. Plus d'informations sur l'Académie, qui aura lieu à Turin (Italie), sont à trouver sur le [site web du programme égalité des genres et non discrimination du CIF](#).

L'UE soutient un Atelier sur l'économie verte au Kenya

Le 24 juin 2011, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et le ministère kényan de l'Environnement ont organisé un premier Atelier sur l'Economie Verte à Nairobi, au Kenya. L'atelier a été cofinancé par l'UE, à travers les services consultatifs de l'initiative PNUE pour une économie verte. Le BIT était fortement impliqué dans l'atelier. Il a souligné qu'une économie verte au Kenya, qui doit être en état de diminuer la pauvreté au pays, doit avant tout agir contre le taux de chômage extrêmement élevé chez les jeunes, qui est actuellement à 70 pour cent.

Le BIT a formulé six recommandations pour un Programme national pour une Economie Verte fondée sur l'emploi et a suggéré la promotion de l'entrepreneuriat « vert » des jeunes et des programmes de renforcement des compétences vertes.

Une nouvelle étude du BIT sur l'Espagne : un appel à des mesures centrées sur l'emploi pour consolider une reprise fragile



Malgré des signes encourageants montrant que l'économie espagnole commence à émerger de la

crise, un nouveau rapport de l'Organisation internationale du Travail (OIT) passe en revue une série de mesures sur l'économie, l'emploi et le marché du travail susceptibles de consolider une reprise fragile et d'œuvrer à une réduction du chômage. Le nouveau rapport de l'Institut international d'études sociales de l'OIT, intitulé «[Espagne: Des emplois de qualité pour une nouvelle économie](#)» (anglais) invite à adopter une stratégie d'emploi globale qui garantisse « qu'aucun jeune ne soit abandonné », tout en évitant de nouvelles réductions de salaires et en incitant aux réformes financières qui donneront aux entreprises durables un meilleur accès au crédit.

Programme des réunions

[Liste des réunions prévues par le BIT](#)

Contactez-nous

Pour plus d'informations sur les activités du BIT, veuillez contacter :

OIT-Bruxelles
rue Aimé Smekensstraat 40
B-1030 Bruxelles
Belgique

Tél. : + 32.(0)2.736.59.42

Fax : +32.(0)2.735.48.25

Courriel : ilo-brussels-press@ilo.org

Site internet : www.ilo.org/brussels